

Spécial SNL Essonne

Solidarités Nouvelles pour le Logement

MAI 1999 N°2

Assemblée Générale du 5 juin 1999

Convocation page 2 et pouvoir page 3

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nous avons fait le choix de nous impliquer localement avec d'autres dans le projet SNL pour permettre à des personnes privées de logement de pouvoir habiter nos cités.

Le groupe local de solidarité nous permet de faire ce bout de chemin ensemble ; il est le creuset de notre vie associative, nous y mettons toutes nos énergies et notre pari est que les personnes logées y prennent une part active.

En 1998, 26 groupes de solidarité ont accueilli 462 personnes dans 150 logements ; depuis 10 ans, le travail des bénévoles avec l'appui des professionnels donne des résultats puisqu'en 1998, 88 familles sont entrées dans nos logements et 53 en sont sorties (avec une moyenne d'occupation de 15,8 mois.)

Une pratique s'est donc développée ; nous vous proposons dans un premier temps au cours de cette Assemblée Générale, d'évaluer notre action dans le groupe de solidarité, de débattre et d'échanger nos pratiques pour améliorer, amender, modifier et enfin conforter la place du groupe local de solidarité par rapport à l'objectif que s'est fixée notre association. Le groupe correspond-t-il bien à sa mission ? Vous trouverez ci-joint un texte d'orientation pour lancer le débat sur ce qu'est et/ou doit

devenir le groupe local de solidarité.

Nos propositions seront ensuite transmises à SNL, gardien du projet et de la charte de notre action.

Toutefois le travail remarquable de proximité, où la générosité de chacun est grande, ne peut s'arrêter en chemin, il bouscule nos habitudes et nos certitudes, et nous amène à relever le défi que le logement de chacun est partout possible dans une société où l'indifférence et les ruptures s'installent de plus en plus. Or, nous constatons que le logement durable à loyer modéré reste difficile à trouver.

Faut-il nous engager dans la production de tel logement et/ou engager des actions de sensibilisation sur la place publique ?

En Essonne, sur les 213 logements PLAI dont l'Etat et le Conseil Général proposaient le financement en 1998, seulement 80 sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, nous constatons que des personnes logées sont en situation de devoir bénéficier d'un accompagnement social ou psychologique par des professionnels sur le long terme dans le cadre d'un projet global d'insertion, d'où un deuxième débat sur l'action de SNL au cœur du tissu de la société que nous vous proposons.

Faut-il continuer à nous développer dans 30

villes nouvelles pour gérer un parc de 350 logements, sachant qu'une grande partie des financements de fonctionnement parviennent de fonds publics destinés à soutenir une politique d'accompagnement social ?

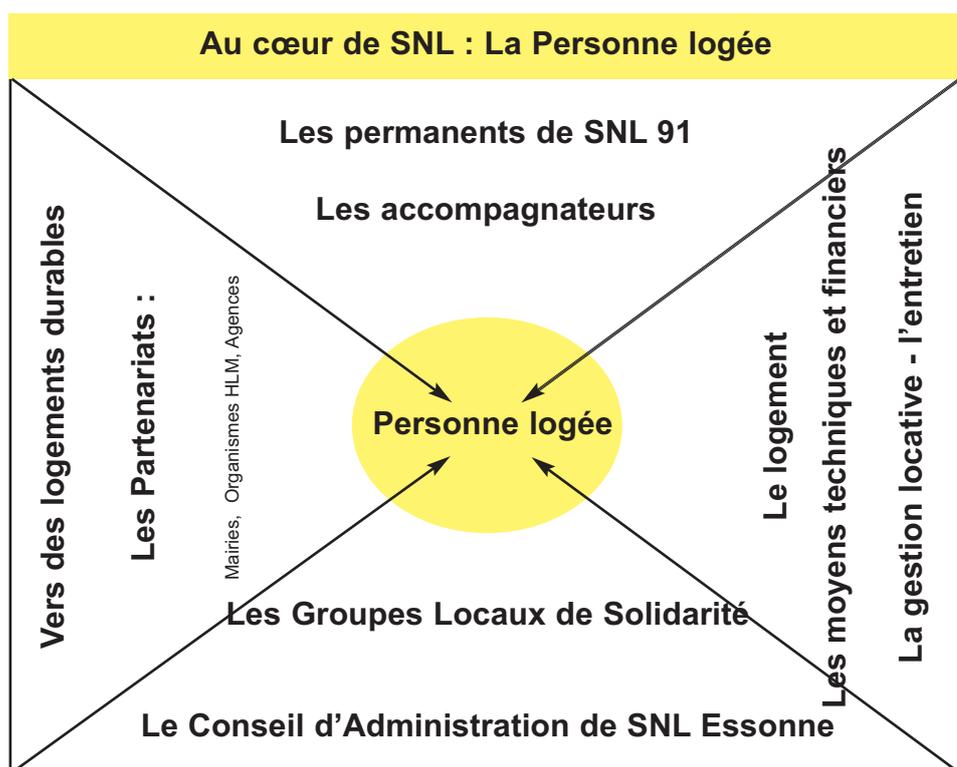
Or notre objectif est de permettre à des personnes privées de logements de pouvoir habiter, et de créer pour cela un réseau d'amitié et de convivialité.

Ne faut-il pas en rester à notre spécificité tout en témoignant de l'urgence du logement durable ? Action symbolique efficace à son échelle pour que les acteurs (pouvoirs publics, société HLM) créent du logement ; et peut être là où c'est nécessaire aller plus loin dans l'accompagnement social, en créant les structures ad hoc sur le long terme.

Les membres des groupes de travail constitués cette année sur l'accompagnement et sur la politique de la ville peuvent enrichir notre réflexion en intervenant dans le débat.

Voilà deux grandes questions liées au moment où l'association prend toute sa dimension. L'efficacité du groupe local de solidarité et le défi de l'urgence du logement durable à loyer modéré pour permettre à chacun de pouvoir habiter.

Dominique Dusigne



Attention !!!!!

Les personnes logées, bénéficiaires de l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement) doivent impérativement renvoyer à la C.A.F l'imprimé "Déclaration de Ressources 1998" complété et signé avant la fin du mois de juin.
Le versement C.A.F. sera sinon suspendu

Les paiements des loyers prennent du retard.

- Il y a ceux qui règlent tellement à terme échu que la fin du mois est dépassée de plus de 15 jours...
- Il y a ceux qui ont un ou deux loyers impayés et que cela ne dérange pas...
- Il y a les 4 ou 5 irréductibles (ils se reconnaîtront) qui croient encore qu'avoir la chance de disposer d'un logement ne les oblige pas à en régler le loyer...

Ceci ne peut durer. Nous engageons tous les intéressés et/ou accompagnateurs à une plus grande rigueur afin de préserver les intérêts de chacun.

PREAMBULE

L'année 1998 a été marquée par plusieurs événements :
 - le départ de Messieurs Mallet et Malatré du Service Habitat de la DDE, grands artisans du partenariat Etat - SNL dans le département de l'Essonne,
 - le changement de majorité tant au Conseil Général qu'au Conseil Régional de l'Ile-de-France.

Et il y a eu la "loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion" et tous ses décrets qui sortent petit à petit.

Après un temps nécessaire d'adaptation, il appartient désormais à chacun des acteurs de s'emparer des nouveaux outils pour leur donner une pleine efficacité. C'est parce que la France est, constitutionnellement, fraternelle qu'elle peut adopter des lois dont la traduction pratique est la solidarité envers ceux qui manquent de biens ou de droits. Mais il est indispensable qu'à côté des acteurs économiques et sociaux, une place importante y soit tenue par les "citoyens", car la fraternité ne se décrète pas.

Cependant quelques mois après, des déviances apparaissent.

- Le problème de la cohésion sociale s'exprime davantage en termes d'urgence. C'est ainsi que l'on privilégie le traitement social de l'accès au logement. La Fondation Abbé Pierre, dans son rapport annuel (rendu public le 15 mars), parle d'une véritable "filière associative". Or, les ménages qui éprouvent des difficultés à accéder à un logement stable ou à s'y maintenir, ont de plus en plus souvent un profil "banal" et des difficultés d'ordre essentiellement économique qui ne justifient pas un tel traitement social.
- Les relations des communes avec SNL demeurent souvent insatisfaisantes à quelques exceptions près. Elles se limitent le plus souvent au traitement de situations ponctuelles et sont insuffisamment centrées sur les pratiques immobilières et sur la production d'une offre nouvelle d'habitat accessible à tous. Ce sont pourtant bien les collectivités locales qui "détiennent les clés de la ville".

L'offre de logements à loyer minoré demeure beaucoup trop limitée. 52 % du programme PLA d'intégration engagé en 1998 ont été réalisés par SNL. On est loin des 213 logements finançables...

Rappel

La mission originelle de SNL est de permettre à des personnes exclues du logement de pouvoir (re)trouver une place dans la cité. Il s'agit de produire une richesse, des logements à faibles loyers, au moindre coût, d'y offrir un accompagnement de proximité assuré par les bénévoles du Groupe Local de Solidarité aux côtés des permanents de l'Association, et de travailler ensemble à l'accès à un logement durable pour tous.

Deux questions nouvelles se profilent :

- suivre les personnes qui doivent bénéficier d'un accompagnement à plus long terme dans le cadre d'un projet plus global. Ce travail relève de professionnels, les bénévoles pouvant alors continuer à assurer un soutien amical.
- contribuer à la production de logements durables par les acteurs de la société civile. Jusqu'où SNL doit-elle s'engager ?

LES FAMILLES

En 1997, SNL Essonne avait logé 130 familles représentant 308 personnes (170 adultes et 138 enfants)

En 1998, SNL Essonne a logé **183 familles représentant 462 personnes** (240 adultes et 222 enfants)

Composition des familles logées en 98 :

- 35 % de personnes isolées
- 33 % de couples avec ou sans enfant
- 32 % de familles monoparentales (avec une moyenne de 2,5 personnes par logement)

Sur les 240 adultes et au 31/12/98, selon un temps plus ou moins long à SNL

- 101 avaient un salaire
- 38 bénéficiaient du RMI
- 25 percevaient des ASSEDIC
- 13 étaient sans ressources
- les autres percevaient des prestations familiales ou pension d'invalidité ou retraites ou AAH

- En 1998, SNL Essonne a enregistré **88 nouvelles "entrées"**

Parmi les situations antérieures, 60 % des personnes logées étaient SDF, sortant du dispositif hivernal, en hébergement, en hôtel foyer, caravane, insalubrité et 20 % provenaient d'expulsion, de rupture familiale ou de séparation de couple.

- En 1998, SNL Essonne a enregistré **53 "sorties"**

Il est à noter qu'une partie de l'épargne volontaire et souvent utilisée pour une garantie financière de 6 à 12 mois en plus d'une garantie "morale" (poursuite de l'accompagnement durant le même temps). Parfois, SNL Essonne doit elle-même louer et continuer la sous-location, ce qui est tout à fait anormal.

Les familles "sorties" sont essentiellement relogées dans le parc HLM. Pour le plus grand nombre, cela représente une solution satisfaisante. Pour d'autres se pose la question de l'environnement ; est-il vraiment favorable à des personnes encore fragiles ?

Pour certaines familles, souvent celles aux revenus les plus précaires, ou les plus nombreuses, l'obtention de tels logements n'est pas évidente et les délais d'occupation à SNL s'allongent (néanmoins la moyenne de séjour est de 17 mois et 8 mois pour les logements en ALT)

Enfin pour d'autres familles implantées dans des communes où il n'existe pas d'offres de logements correspondant à leur situation, la question se pose de savoir comment trouver une sortie possible ; sans doute en participant directement ou indirectement à la création de logements durables. Les PLAI correspondent bien à pareil projet ; créer une offre locative adaptée aux besoins des personnes défavorisées déjà "repérées" et ce dans le diffus afin de promouvoir la mixité sociale et encourager l'insertion locale.

Convocation Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale le 5
juin 1999 à 14h30 au Centre Culturel - salle des
 expositions - rue des
 Vergers St Jacques -91410 Dourdan - (Parking rue Jubé de
 la Pérelle)

Ordre du jour

14h30 Accueil

14h45 Les grands axes par le Président

15h00 1^{er} débat sur le Groupe Local de Solidarité. Comment fonctionne-t-il pour atteindre l'objectif fixé par la charte ? Quelle organisation, quels moyens, quels comportements ? Et quelle place donnée aux personnes logées ?

15h45 2^{ème} débat sur le logement durable à loyer modéré. Ce que SNL réalise reste-t-il de l'ordre symbolique (avec son efficacité) ou s'agit-il d'expérimenter une des formules que la société devrait reprendre ?

LES LOGEMENTS

Au 1er janvier 1998 106 logements habités
 Au 31 décembre 1998 150 logements habités dont :
 92 acquis et réhabilités
 19 en bail à réhabilitation
 20 en mise à disposition (avec ou sans travaux)
 12 loués par SNL à des sociétés HLM
 7 extérieurs avec accompagnement social et garantie financière

Un logement SNL a une surface moyenne de 37 m² pour un loyer de 944 F
 Un logement en HLM loué par SNL a une surface moyenne de 56 m² pour un loyer moyen de 1 867 F

Le financement actuel d'une acquisition réhabilitation :
 83,6 % de subventions (Etat, Région, Conseil Général, FAS, Commune)
 6,0 % d'emprunts à un collecteur du 1 % et à la C.D.C.
 10,4 % de fonds propres.

LES GROUPES DE SOLIDARITE

Au 1er janvier 1998, SNL Essonne comptait 20 Groupes locaux représentant 271 membres actifs.
 Au 31 décembre 1998, SNL Essonne comptait 26 Groupes locaux représentant 335 membres actifs.
 Ainsi 6 nouveaux groupes se sont créés, correspondant à l'objectif.
 A noter que bon nombre de groupes s'organisent tant pour l'accompagnement de proximité que pour les relations locales (réseaux associatifs, partenariats divers). Certains manquent d'accompagnateurs : il y a lieu d'agir pour que d'autres se mobilisent afin d'assurer l'ouverture, et même le renouvellement. D'autres disposent déjà d'un potentiel : il y a lieu sans doute d'engager de nouvelles opérations immobilières.
 Une difficulté se fait sentir : comment intégrer véritablement les personnes logées à la vie du groupe ?

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique Dusigne, notre Président, est devenu également Président de SNL union des SNL Départementales et garante de la Charte.
 Après 3 départs du C.A :
 Dany Aupeix du groupe des Granges le Roi.
 André Bouat en province, remplacé par Gérard Lejeune au poste de Trésorier.
 Roger Dussaussaye du groupe local de Brétigny - Plessis Paté.

Deux arrivées sont déjà à renouveler. Marie-Josée Muller partie à Colmar, Béatrice Perrier qui se concentre sur le Groupe Local de Lardy
 Se présentent Madeleine Blondiaux du groupe de Brétigny-sur-Orge.
 Marie-Françoise Burghgraeve du groupe de Verrières-le-Buisson.
 Ildebert Tirilly du groupe de Massy.

LES COMMISSIONS

- Objectifs à 5 ans (voir feuille jointe)
- Politique locale de la ville (dans les prochains numéros)
- Communication (avec la création du journal SNL Essonne, l'organisation des réunions, les publications)
- Accompagnement rencontres inter-groupes et groupes de réflexion autour de Michel Sironi (à venir)
- Rapports groupes - C.A + équipe (voir feuille jointe)

LES PERMANENTS

1998		1999
2	MOUS (création de groupes et de logements)	2
4	ASLL (accompagnement social lié au log ^t)	5
1	gestion locative	1,5
1	secrétariat	1
1	entretien	2,5
1	communication + liaison	1
0,5	informatique + compta. + gestion	0,5
0,5	direction - développement	0,5
<u>11</u>	EMPLOIS TEMPS COMPLET	<u>14</u>

\$

Pouvoir des membres actifs

Je soussigné.....
 membre de SNL Essonne, constitue pour mandataire.....
 à l'effet de me présenter à l'Assemblée Générale du 5 juin 1999 pour statuer sur l'ordre du jour
 mentionné dans la convocation

Fait à..... le.....
 Signature :

Propositions

Poursuivre le développement de notre mission actuelle sur 5 ans ?

SNL Essonne existe sous la forme d'association depuis 2 ans.

Elle compte à ce jour 28 groupes locaux de solidarité et une solide structure centrale où C.A et permanents travaillent en harmonie. Cette santé actuelle autorise une réflexion sereine sur son évolution.

Le postulat SNL.

- Il est inadmissible que des personnes vivent en état d'exclusion quant au logement.
- Des personnes décidées se regroupent afin de créer un logement qui fait défaut et accompagnent ses habitants.

Sa concrétisation.

De tels groupes se forment.

Le métier Maîtrise d'Ouvrage - Maîtrise d'Oeuvre est acquis. Les pouvoirs publics contribuent financièrement..L'accompagnement de proximité est en place. La collecte de fonds propres fonctionne.

1999-2003

Cette période est celle choisie par les nouveaux contrats Etat-Région qui vont inclure les anciens contrats de ville. Les dispositions législatives et administratives dont nous tirons l'essentiel de nos subventions seront donc relativement stables.

1°) Développement des groupes locaux

La formule actuelle peut être étendue à une soixantaine de communes en Essonne. Ce qui nécessiterait la création de six nouveaux groupes et de trente à quarante logements supplémentaires par an.

2°) Développement de notre capacité d'accompagnement

L'expérience acquise montre que cet accompagnement relève fort peu d'un savoir théorique. Cependant nous pouvons commencer à formuler une connaissance transmissible, pour autant qu'elle soit constamment confrontée au sein des groupes à la réalité des cas personnels.

Un groupe de travail et le nouveau journal doivent confronter et transmettre certaines approches.

3°) Développement du partenariat

- Mise en œuvre des ressources financières pour les acquisitions-réhabilitations et le fonctionnement.
- Recherche d'autres structures pour aider à la réinsertion (emploi ou activité reconstruite, santé, éducation...)
- Portage par d'autres opérateurs.

4°) La capacité financière

- Pour les acquisitions-réhabilitations. Si les conditions actuelles sont maintenues, subventions et emprunts à 90 %, dons pour fonds propres à hauteur de 800 000 F/an, prêts sans intérêts des membres, nous atteindrons l'an 2004 avec un retard en fonds propres de l'ordre de 1,4 M F. (retard comblé en 4 ans environ, si nous stoppons les investissements, avec une collecte moitié moindre)

Les objectifs.

SNL Essonne a un objectif général bien défini par la charte et les statuts.

Son développement doit tenir compte

- des besoins exprimés
- de nos moyens
 - en compétences
 - en accompagnateurs
 - en apports financiers
- des différents partenariats

a) Les besoins exprimés

Les appels sont de plus en plus nombreux et de plus en plus urgents.

Nous ne pouvons répondre à tous. Il semble cependant qu'il ne serait pas incongru d'avoir une réflexion avec les pouvoirs politiques sur ce sujet. La limite est celle de nos moyens d'une part et le souci de ne pas être en situation d'exclusivité d'autre part.

b) Nos moyens.

- Les compétences. En plus de celles acquises (maîtrise d'ouvrage- maîtrise d'oeuvre, accompagnement et gestion

- Pour la gestion des logements.

Actuellement ce poste dégage un excédent de l'ordre de 200 000 F

- Pour le fonctionnement.

Aucun don ne lui fut affecté jusqu'à ce jour.

Le coût de certains postes est supérieur aux subventions allouées.

Le déficit annuel est de l'ordre de 400 000 F

En résumé, l'association a des capacités très raisonnables pour faire face au développement décrit.

Faut-il s'orienter vers la mise en œuvre de missions nouvelles ?

La "formule SNL" actuelle peut être étendue, mais le développement proposé au chapitre précédent va connaître des limites

- Nous ne pensons pas, dans le contexte actuel de l'Essonne, pouvoir nous implanter dans plus d'une commune sur deux :

- soit que les mentalités des habitants n'acceptent pas une véritable mixité sociale
- soit que SNL ne se sente pas suffisamment armée pour agir dans des quartiers en difficulté

- Nous ne voulons pas apparaître en situation de monopole incontournable dans le département.

Par contre, nous rencontrons d'ores et déjà des personnes qui relèvent de deux types de problèmes pour lesquels nous pouvons peut être apporter une participation.

1°) Personnes confrontées au manque de logement durable à loyer modéré

- Beaucoup de personnes n'ont pas besoin d'un accompagnement social mais elles ont des ressources insuffisantes pour accéder aux logements disponibles. Devant l'insuffisance du parc, que devons nous faire ?
 - Créer de tels logements ?

locative), d'autres sont à développer :

- logements durables pour les familles toujours en grande difficulté au bout de 2 ans.
- présence dans les "quartiers"

- Le potentiel en accompagnateurs.

L'existence encore trop courte des groupes ne fait pas remonter les problèmes de renouvellement. Pourtant !

Et l'augmentation de leur nombre entraîne une charge accrue de l'administration de SNL.

- Les finances.

Si les dons 1997 ont été inférieurs aux objectifs, ceux de 1998 les affleurent. Néanmoins "les amis" sont proportionnellement moins nombreux.

c) Les partenariats

Nous pouvons imaginer ne pas être acquéreur de la totalité du parc dont nous accompagnons les habitants, ce qui est déjà le cas pour 15 % de nos logements (mise à disposition par des mairies ou des amis ou location à des bailleurs sociaux ou à des privés)

- Rechercher des partenaires institutionnels ?

- Agir politiquement ?

- Expérimenter de nouvelles formules !

2°) Personnes non "insérables" à court terme

Malheureusement SNL en rencontre un certain nombre. Ils sortent de l'objectif initial (1 an renouvelable une fois). Faut-il d'autres organismes possédant d'autres qualifications professionnelles que les bénévoles de GLS ? Devons nous créer un certain nombre de logements durables pour de tels ménages et travailler en partenariat ? (en particulier qui prend le relais des loyers impayés ?)

Travailler sur l'environnement de nos logements

A la notion de logements nous substituons la notion plus large d'habitat : une famille, une personne habite un quartier, une ville, un bourg. Sa réinsertion se fait dans cet environnement.

En accompagnant ces personnes, nous prenons une responsabilité, avec d'autres, dans la vie de la cité : ceci relève du devoir premier de la politique :

- au niveau communal : responsabilité du GLS
- au niveau départemental et régional : responsabilité de la direction de l'association.

C'est sur ce thème que le "groupe Politique de la ville" de SNL Essonne poursuit ses travaux depuis l'automne 98.

Conclusion

- Nous devons nous prononcer dès maintenant sur les orientations de ces missions nouvelles.
- La concrétisation d'une orientation nécessite ensuite :
 - l'évaluation d'objectifs concrets progressifs
 - l'engagement des membres dans la mise en œuvre

Propositions

1) Fondement

L'action de SNL est fondée sur le GLS. Plusieurs personnes se décident à se regrouper localement afin d'ouvrir l'accès au logement à d'autres qui s'en trouvent exclues. Elles apportent une partie de leur temps, de leurs connaissances, de leurs moyens.

L'association SNL, avec son projet, sa charte, son assemblée générale, son conseil d'administration, ses membres, ses permanents, donne les moyens juridiques, financiers, logistiques, éthiques de réaliser cette action.

2) Démarche

Les membres actifs (C.A. + GLS) et les permanents agissent ensemble.

La charte et les statuts précisent les rôles et les missions de chacun. Mais il est essentiel de souligner que la dynamique SNL repose toute entière sur le respect de deux règles :

- la reconnaissance de l'autre tel qu'il est
- la communication et l'information réciproque

Il y a donc "dépendance" à tous les niveaux. Les membres actifs agissent avec toute leur

capacité d'entrer en relation avec l'autre en partenariat avec les permanents qui apportent leur savoir faire et leur savoir être spécifiques. Le "métier" des permanents permet de garantir la bonne mise en œuvre des techniques complexes du logement et du relationnel.

3) Rôles et attributions

Le groupe local de solidarité s'organise autour d'un "bureau" composé de "chargés de missions" (responsable de groupe, de l'accompagnement, du logement durable, de l'entretien, trésorier) cooptés par le groupe en accord avec le directeur de l'association ou le référent délégué par le directeur.

Le groupe travaille en lien avec le référent. Celui-ci assure la cohésion des différents permanents.

• Le C.A

Il assure l'ensemble des responsabilités civiles de l'association SNL Essonne. Il prépare les orientations stratégiques et les décisions budgétaires adoptées par l'Assemblée Générale de l'Association.

Il assure la mise en œuvre de ces décisions en déléguant une grande part de ses responsabilités au Directeur et aux Groupes Locaux de Solidarité

Il suscite des groupes de travail pour le développement qualitatif et quantitatif de l'association et prend toute initiative correspondante.

Il participe à la représentation de l'association avec SNL Union et avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Le C.A élit annuellement un bureau conformément aux statuts.

• Le directeur.

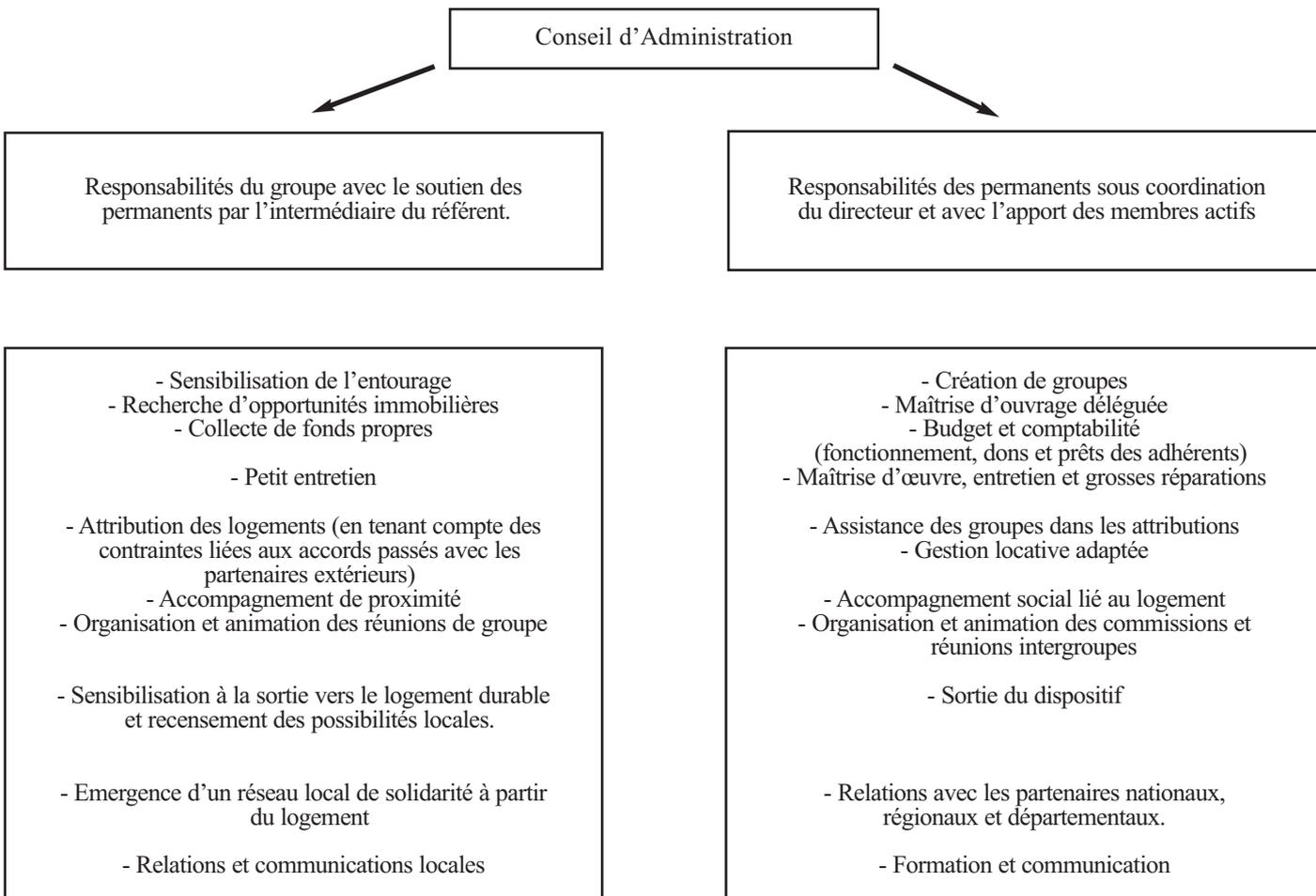
Il assure le fonctionnement des G.L.S. Il exerce toutes les délégations données par le C.A

Il est responsable de l'ensemble des permanents salariés de l'association.

Il propose les orientations futures.

• Le GLS

Il exerce toutes les délégations données par le C.A qui peuvent être celles indiquées dans le tableau ci-dessous.



4) Evaluation

Le responsable de GLS rend compte de son action devant le Directeur mandaté par le Conseil d'Administration. Cette action est reliée à celle des autres acteurs pour évaluation des réalisations de l'association par rapport aux objectifs adoptés en Assemblée Générale et par rapport à la charte.

En cas de litige persistant entre les permanents et un GLS, l'instance de recours est le Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration valide chaque année, au cours de la réunion de préparation de l'AG, la liste des membres actifs de chaque GLS.

Les groupes de travail rendent compte de leurs actions, autant que nécessaire au Bureau du C.A, assisté du Directeur.

Bilan 1998

Actif		net kf
Immobilisations incorporelles		27
Immobilisations corporelles		284
Immobilisations financières		2 681
	Participations	2 394
	Prêts et dépôts	242
	Autres prêts	45
Créances		1 420
	Clients et cptes rattachés	170
	Subventions à recevoir	1 239
	Autres créances	11
Disponibilités		733
Total		5 145

Passif		net kf
Fonds associatif		1 350
Report à nouveau 1997		43
Résultat 1998		340
Subventions		650
Emprunts		1 845
	Adhérents	1 096
	SNL	300
	Comptes Prolog'ues SNL	449
Dettes		917
	Fournisseurs	178
	Fiscales et sociales	337
	Epargne locataires	364
	Divers	30
	Produits constatés d'avance	8
Total		5 145

Compte de résultat

Produits	Prévu	Réalisé
I - Activités	2 448	2 302
Récup. charges	535	572
Loyers	1500	1 360
ALT	353	310
Ingénierie	60	60
II - Subventions	2 268	2 293
MOUS	704	704
FSL	1 383	1 383
ELI	69	70
Emploi jeune	54	53
Communes	46	58
CIE	12	12
Divers	0	13
III - Produits financiers	35	34
IV - Assurances	0	21
Total	4 751	4 650

Charges	Prévu	Réalisé
I - Logements	1 901	1 804
Loyers versés	975	805
Charges	623	674
Entretien	247	235
Assurance	56	90
II - Consommation/tiers	449	451
Bureaux	22	22
Fournisseurs	53	58
Honoraires compta.	41	50
Services communs	104	79
Frais Prolog'ues	45	34
Transports	126	139
Frais reception	1	1
Poste et Télécom.	30	30
Services bancaires	2	2
Communication	25	36
III - Charges de personnels	1 737	1 757
IV - Impôts et taxes	239	232
V - Dotation amort.	65	66
Résultat	360	340
Total	4 751	4 650

Bilan

Les parts Prolog'ues correspondantes aux fonds propres engagés dans les opérations augmentent de 1 456 KF et passent à 2 394 KF conformément au programme d'investissement.

Les prêts des adhérents sont en légère baisse.

Compte de résultat

Les loyers versés et reçus sont inférieurs aux prévisions en raison de retard dans les livraisons et d'impayés.

Les subventions de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

Fonds propres

1 456 KF engagés sur 1998 (1 596 KF engagés sur 1999 pour 44 logements)

1 413 KF collectés (763 des groupes, 650 des mairies). Il a manqué 43 KF.

Le retard fin 1997 s'élevait à 407 KF (350 + 57 opérations SNL du 6 rue de la

Libération à Bruyères-le-Châtel et du 56 rue Jean Raynal à Morsang) d'où un solde général de 450 KF pour 5 227 KF engagés depuis 1990.

§

IL FAUT POURSUIVRE L'EFFORT

Vous n'êtes pas sans savoir que le Journal SNL Essonne existe. Deux numéros ont déjà vu le jour et furent envoyés aux personnes logées, aux membres actifs des groupes et aux partenaires. Des bienfaiteurs ont exprimé le désir d'en être destinataire. Ce que nous ferons par la suite, sauf avis contraire de votre part.

Nom et prénom.....

Adresse.....

Ne désire pas recevoir le journal SNL Essonne
à retourner à SNL Essonne 7, rue des Châtaigniers - 91870 Boissy-le-Sec